

# **Commission de Suivi de Site (CSS) Eurengo - CAPL commune de Sorgues réunion du 18 décembre 2014**

## **- Compte-Rendu -**

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 29 AVRIL 2013

*COLLEGE « ADMINISTRATIONS »*

	PREFECTURE DE VAUCLUSE	
	PREFECTURE DU GARD	
BARAFORT Alain / SARACCO Isabelle	DREAL PACA - UT 84	Présents
EUGENE Michel	SIDPC	Présent
MATHEZ Delphine	DDT 84	Présente
	DIRECCTE- UT 84	
HACHE Sylvie / PIEYRE Alain	DDPP 84	Présents

*COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »*

*Titulaires*

LAPORTE Jean-François	MAIRIE DE SORGUES	Présent
COSTA Jean-Louis	MAIRIE DU PONTET	Présent
REZOUALI Chantal	MAIRIE D'AVIGNON	
DENIS Huguette	MAIRIE DE SAUVETERRE	
BONIFAY Jean-Pierre	MAIRIE DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON	
HEBRARD Joris	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON	
GRAU Jacques	COM. COM. DES PAYS DU RHONE ET DE L'OUVEZE	Présent

*Suppléants*

DESFOUR Dominique	MAIRIE DE SORGUES	
CASTELLS Samuel	MAIRIE DU PONTET	
CERVANTES Jean-Pierre	MAIRIE D'AVIGNON	
BESSON Serge	MAIRIE DE SAUVETERRE	
ZANIRATO François	MAIRIE DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON	
RIEUX Michelle	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON	
ROCA Emmanuelle	COM. COM. DES PAYS DU RHONE ET DE L'OUVEZE	

*COLLEGE « RIVERAINS »*

*Titulaires*

BONNEAU Jean-Paul	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	
SICAUD-MORVAN Josette	UFC QUE CHOISIR	
DUPUY Pascal	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVES SORGUES	
JOLY Christian	FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE	
FOUREL Sophie	RIVERAINS SAUVETERRE	
GUIN Malika	RIVERAINS VILLENEUVE-LES-AVIGNON	
RENAUX Pascal	SEPR	Présent
DALL'ORSO Carole	SKPRF	

*Suppléants*

BERNARD Nicole	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	Présente
SAMBUCINI Mireille	UFC QUE CHOISIR	

VITALE Stéphane	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVES SORGUES	Présent
DAVID Jacques	FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE	
DUFFAU Jacques	RIVERAINS SAUVETERRE	
RATEAU Gérard	RIVERAINS VILLENEUVE-LES-AVIGNON	
CHEVANCE Estelle	SEPR	
CHAUVEAU Olivier	SKPRF	

*COLLEGE « EXPLOITANTS »*

*Titulaires*

BORIE Jean-Luc	EURENCO	Présent
GREHL Laure	CAPL	

*Suppléants*

AUFORT Philippe	EURENCO	Présent
GASER Aline	CAPL	

*COLLEGE « SALARIES »*

*Titulaires*

M. LELORRAIN	EURENCO	Présent
LEBRE Frédéric	CAPL	

*Suppléants*

M. CANIVENC	EURENCO	
VERRIEZ Hélène	CAPL	

*PERSONNES QUALIFIEES*

SACHER Michel	CYPRES	Présent
JAINET Marc	SDIS	Présent
BANCAL Laurence	DASEN	Présente

La réunion débute à 14h45.

L'accueil est fait par M. Jacques Grau, président de la Css. Un tour de table de présentation est effectué.

Les différents points de l'ordre du jour sont abordés.

**DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU**

Un représentant par collège doit être désigné par les membres de la CSS.

Sont désignés :

Collège Administrations :	DREAL PACA UT 84
Collège Collectivités :	M. Jacques GRAU - CCPRO
Collège Riverains :	M. Pascal RENAUX - SEPR
Collège Exploitant :	M. Philippe AUFORT - EURENCO
Collège Salariés :	M. LELORRAIN

**RETOUR SUR L'APPROBATION DU PPRT D'EURENCO (ARRETE PREFECTORAL DU 13 DECEMBRE 2013)**

Un diaporama est présenté par Mme Saracco (DREAL) - en **annexe**

Pour toutes les demandes ou actions à réaliser dans le cadre du règlement du PPRT, il est proposé que ce soit la mairie de Sorgues qui soit le seul point d'entrée. Si des questions précises se posent, la DREAL pourra être sollicitée.

La carte montre qu'une seule maison d'habitation est en zone de délaissement.

Une réunion technique sera organisée entre la Mairie, Eurengo et la DREAL (Guillaume François, correspondant régional PPRT).

#### QUESTIONS

*Quand et comment réaliser les travaux prescrits ou recommandés pour les maisons qui sont dans le périmètre ?*

Des aides existent pour réaliser les travaux recommandés ou prescrits. Mais attention, ces aides ne courent que sur cinq ans. Le PPRT ayant été approuvé depuis déjà un an, il ne reste que quatre ans pour pouvoir prétendre aux aides financières.

De M. Renaux : *Existe-t-il un affichage dans les zones de prescription ou recommandations ?*

Non.

*Dans ce cas ne faut-il pas contacter toutes les personnes individuellement ?*

Il faudra définir un moyen de communication aux personnes concernées. Ceci devra être mis à l'ordre du jour de la réunion avec M. François.

#### PRESENTATION EURENGO : SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE, INCIDENTS ET ACCIDENTS, PROJETS

Un diaporama est présenté par M. Aufort (EURENGO) - voir **annexe**

Glossaire : *NEH* : *nitrate 2-ethylhexyle* - additif pour carburant (véhicules diesel)

M. Borie explicite le projet le plus important : la reconstruction d'une unité de synthèse d'explosifs. Les investissements sont en cours de discussion au Conseil d'Administration. Une partie du projet (qui est estimé au total à 97 millions d'euros) est lancé et touche d'autres installations du site.

#### QUESTIONS

De FNE : *Eurengo est une très grande entreprise, mais polluante ! Un jugement de 2003 existe ; quatre arrêtés de mise en demeure ont été pris en 2013-2014 (rejets aqueux dans l'Ouvèze, absence d'inspection...) ; cinq fiches d'écart ont été émises par la DREAL (fissure muret...).*

*L'exploitant a émis une note indiquant qu'il va traiter les lagunes et confiner les eaux polluées, mais ce n'est pas efficace.*

*Le temps n'est plus à la réflexion, il faut une véritable dépollution du site.*

Réponse de M. Borie : la transparence est totale (tout est d'ailleurs inscrit sur le diaporama). Le suivi de l'administration des installations classées est quotidien. Mais il faut une planification dans le temps ; par exemple la mise en conformité de la cuvette de rétention du bât 351, objet d'une des mises en demeure, coûte 1 M€, et doit être en conformité avec les évolutions de la réglementation. Autre exemple : il faut traiter les pollutions historiques, mais il faut le faire en sécurité et une barrière hydraulique a été mise en place pour protéger les champs captants dans l'intervalle.

Il y a 10 ans, le site a failli fermer. Aujourd'hui, l'actionnaire principal souhaite le maintenir et des projets sont prévus sur 10 ou 20 ans.

Une mise en demeure est toujours prise en compte.

*FNE demande de beaucoup travailler sur la dépollution, c'est une urgence.*

M. Barafort : il faut souligner les efforts faits par Eurengo. Depuis les années 2000, la protection est efficace : on a atteint les normes de potabilité de l'eau. La DREAL considère que les moyens de suivi sont importants (il y a environ 200 piézomètres sur le site). Depuis quatre ans, de très gros moyens ont été mis en place et plusieurs millions d'euros ont été investis dans la dépollution.

Mais les sédiments des lagunes sont très complexes à caractériser. Il y a encore quelques années d'efforts sur la dépollution des lagunes, d'autant que les travaux ne peuvent avoir lieu que lors des arrêts (zones interdites lorsque l'activité pyrotechnique fonctionne). Eurenco et ses repreneurs marquent leur volonté à traiter la pollution ; la DREAL s'attache à maintenir ces objectifs.

*FNE souhaite une visite du site pour avoir un témoignage visuel de la gestion des rejets et des déchets*

M. Borie : une visite sera possible en 2015, mais pour seulement un nombre restreint de personnes (pour des questions de sécurité pyrotechnique).

**CAPL : BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE, INCIDENTS ET ACCIDENTS, PROJETS**

CAPL n'est pas présente à la réunion (invitation officielle non parvenue).

Néanmoins l'exploitant a fait parvenir une présentation de ses activités. Celle-ci est jointe en **annexe**.

Les questions éventuelles seront posées par écrit (auprès du secrétaire qui transmettra).

Données de l'inspection (Mme Saracco) :

- ✓ L'Étude Des Dangers (EDD) devait être remise à jour pour fin 2012
- ✓ Pas de modification en 2014
- ✓ Pas d'accident depuis 2013
- ✓ Par d'écart grave constaté par la DREAL lors d'inspections

**QUESTIONS DIVERSES**

Pas de question.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 16h30.

Le Président de la CSS

**Jacques GRAU**  
Communauté de Communes  
des Pays du Rhône et de l'Ouvèze



# Approbation du PPRT d'EURENCO à Sorgues

**DREAL PACA**

**Unité territoriale de Vaucluse**

**Isabelle SARACCO**

**18 décembre 2014**



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

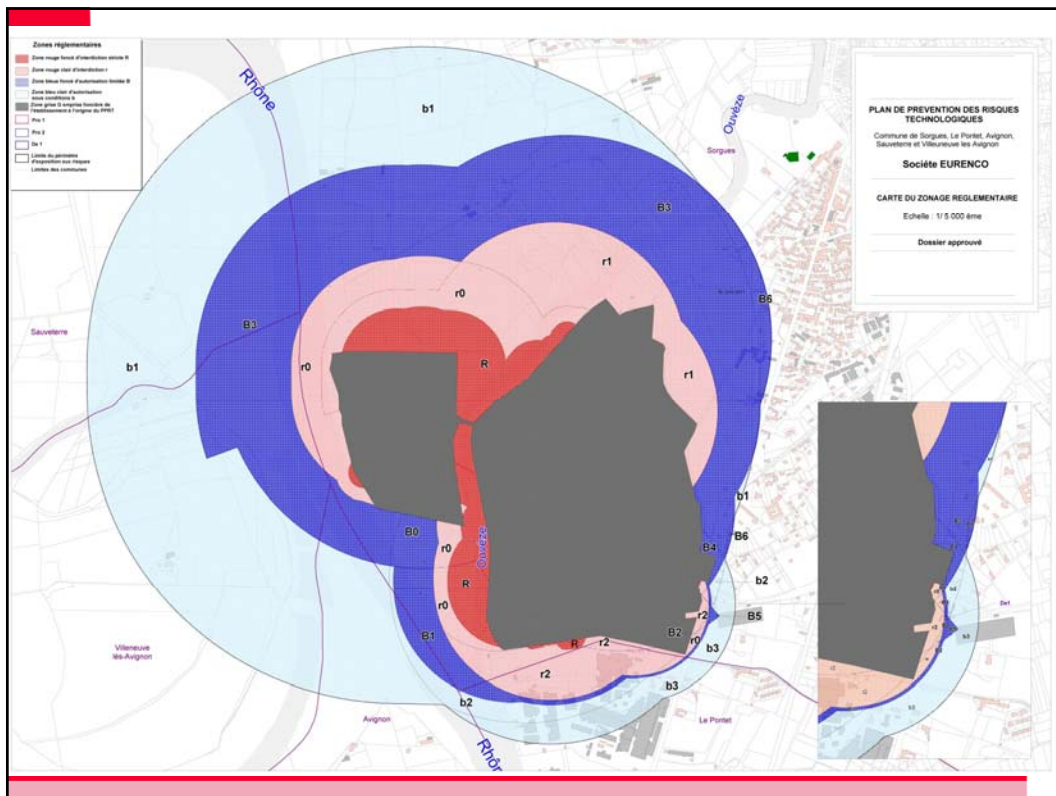
# Approbation du PPRT d'EURENCO

Par arrêté interdépartemental  
du 13 décembre 2013

Le PPRT se compose de :

- Une note de présentation,
- Un plan de zonage réglementaire,
- Un règlement,
- Un cahier de recommandations.





## Délais de réalisation des travaux

- Délaissement :
  - Une maison en secteur de délaissement : les propriétaires ont 6 ans à compter du 13 décembre 2014 pour demander ce délaissement.
- Travaux prescrits :
  - Activités et maisons en zone de prescriptions : les travaux devront être réalisés avant le 13 décembre 2018.
  - Si les propriétaires de la maison en zone en délaissement souhaitent la garder ils devront aussi réaliser des travaux de protection avant le 13 décembre 2018.
  - Ces travaux sont plafonnés. Le coût de ces travaux ne doit dépasser ni 10% de la valeur vénale du bien, ni :
    - 20 000 € pour les personnes physiques propriétaire d'un logement
    - 5 % du chiffre d'affaire pour les biens appartenant à des personnes morales de droit privé
    - 1 % du budget annuel pour les biens appartenant à des personnes morales de droit public



## Financement des travaux prescrits

- A la charge des propriétaires
- Pour les personnes physiques propriétaires d'un logement, le coût des travaux et les frais de diagnostics avant travaux sont éligibles à différentes aides qui peuvent se cumuler :
  - 40% sous forme de crédit d'impôt (plafond de 10 000 € pour une personne seule, 20 000 € pour un couple),
  - 25% de financement par les collectivités sur la base du plafond de crédit d'impôt,
  - 25% de financement par l'entreprise à l'origine du risque sur la base du plafond de crédit d'impôt.
  - Exemple : si un couple réalise des travaux sur son habitation à hauteur de 20 000 €, il percevra :
    - » 5000 € des collectivités locales,
    - » 5000 € de l'industriel à l'origine du risque,
    - » 8000 € en crédit d'impôt.
- Les collectivités et l'entreprise à l'origine du risque ont deux mois pour payer le propriétaire à partir de la date de présentation des factures (art L515-19 du code de l'environnement)



5

## Réalisation des travaux

- Nécessité de mettre en place un accompagnement pour les particuliers
  - Rappel de l'obligation de travaux
  - Aide au choix du diagnostiqueur
  - Aide au choix des artisans pour la réalisation des travaux
  - Montage du dossier de financement
- Dans le cadre d'un accompagnement avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)
  - Le volet accompagnement relatif aux risques technologiques est intégralement financé par l'État (DGPR)
- Renseignements pour les particuliers :
  - Proposition que le point d'entrée soit la mairie de Sorgues



6

# Délaissement

- Une convention devait être signée entre la commune de Sorgues et la société EURENCO sous un délai d'un an pour préciser les conditions d'aménagement et de gestion des parcelles délaissées
- Le coût de la mesure de délaissement ainsi que le coût des travaux liés à la limitation d'accès et à la démolition de la construction seront financés par l'Etat (1/3), l'exploitant à l'origine du risque (1/3) et les collectivités territoriales (1/3) percevant la contribution économique territoriale (CCPRO, Conseil général et Conseil régional).

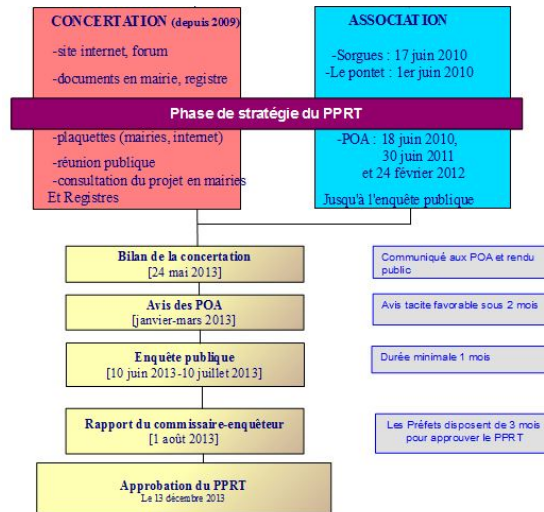


**Merci de votre attention**





# Phase de stratégie du PPRT





**1- EVOLUTIONS DEPUIS REUNION DU 12-02-2013**

**2- ACTIONS REALISEES**

**3- BILAN DU SYSTÈME DE GESTION DE LA SECURITE**

**4- ACCIDENTS ET INCIDENTS**

**5- EVOLUTIONS PREVUES**

# 1 . EVOLUTIONS ADMINISTRATIVES (depuis février 2013)



- **Arrêté Préfectoral complémentaire du 05 août 2013:**  
Mise à jour de la liste des installations autorisées
- **Arrêté Préfectoral complémentaire du 14 août 2013:**  
Redémarrage de l'activité pyrotechnique Base Bleed
- **Arrêté Préfectoral de mise en demeure du 14 août 2013:**  
Mise en conformité des rejets aqueux du secteur composites
- **Arrêté Préfectoral complémentaire du 29 novembre 2013:**  
Relatif au pH des effluents aqueux d'EURENCO
- **Arrêté Interdépartemental du 13 décembre 2013:**  
Approbation du PPRT EURENCO
- **Arrêté Préfectoral de mise en demeure du 5 juin 2014:**  
Mise en conformité réglementaire du stockage du bâtiment 351
- **Arrêté Préfectoral de mise en demeure du 4 septembre 2014:** Respect des prescriptions de l'arrêté du 4 octobre 2010 (modernisation des installations industrielles): description et inspection de certains stockages ou tuyauteries
- **Arrêté Préfectoral complémentaire du 26 novembre 2014:**  
Mise en place de Garanties Financières pour la mise en sécurité des installations

### INVESTISSEMENTS

- Amélioration de l'assainissement d'un poste de tamisage-conditionnement d'explosif (conditions de travail)
- Remplacement d'une citerne d'acide sulfurique
- Collecte complémentaire des eaux de noyage acides de l'atelier NEH, réduction du nombre de vidanges suite à des études sur la stabilité des milieux → amélioration du pH des rejets.
- Reconstruction et démarrage de l'atelier de fabrication de propergol pour blocs Base Bleed.
- Rénovation de l'atelier de fabrication d'ONTA, TNR et DNBF, avec traitement de l'acidité des rejets (optimisation des recyclages internes, neutralisation): démarrage mi-2015
- Dépollution de l'ancien exutoire des rejets aqueux de l'usine
- Fiabilisation et renforcement des barrières hydrauliques du site (confinement de la pollution au droit du site)

### AUTRES

- Exercices POI
- Exercice PPI le 28 mai 2014, avec essai de mise en œuvre de robots pour identification des risques et des personnes à secourir, sans exposer les personnels de secours
- Mise à jour POI (12/2013)
- Mise à jour du PPI (2014, en cours de validation)
- Mise à jour de l'Etude de Dangers du site en 2014, en cours de validation par les services de l'état.
- Démantèlement de l'atelier de production de tolite



### • TRAITEMENT DES LAGUNES

- Identification et caractérisation complètes des sédiments de la lagune Nord, et en partie de la lagune Sud.
- Etude de faisabilité de traitement des sédiments par différentes voies : en cours.



- **Plainte:**

- une plainte de la mairie pour bruit:

- ↳ Due à un relargage de vapeur lors d'essais de l'unité

- ↳ Utilisation habituellement et de préférence d'un échappement situé au Nord Ouest de l'usine , sans impact extérieur

- **Moyens de maîtrise des risques (scénario impactant l'extérieur du site):**

- Pas de défaut constaté sur ces moyens

- **Éléments importants pour la sécurité:**

- Huit défauts constatés en 2013, sur des éléments organisationnels (fréquence de lecture de consignes par exemple) ou moyens physiques (bouchage sprinklers, transmission d'un détecteur par exemple)

- ↳ *Ces écarts ont été traités à l'issue de leur constat*



### •Ecart constatés lors des inspections DREAL:

- Retard dans l'application du plan de modernisation des installations industrielles:
  - ↳ Inspections de réservoirs réalisées à l'été 2014
  - ↳ Modification de cuves en 2013/2014
  - ↳ Formations de personnels du site
  - ↳ Echéance de mise à hauteur finale: mars 2015
  
- Analyses non réalisées sur la présence de certains produits dans le rejet général:
  - ↳ Liste des produits mise à jour, analyses mises en œuvre
  
- Collecte des effluents aqueux du secteur Nord de l'usine:
  - ↳ Remplacement d'un appareil à eau perdue en 2015
  - ↳ Mise à hauteur complétée pour 2017
  
- pH des rejets aqueux: conformité à l'arrêté préfectoral, mais demande de mise en conformité avec l'arrêté ministériel du 02/02/1998
  - ↳ Améliorations en 2013 et 2014
  - ↳ Echéance de mise à hauteur finale: 2017





- **Audit du SGS, sur les thèmes maîtrise des procédés et de l'exploitation, gestion du retour d'expérience:**

- Pas de non-conformité
- Des pistes d'amélioration sur la mise à jour de la documentation

- **Formations**

Outre les formations classiques (caristes, électriciens, ...):

- Sensibilisation des nouveaux entrants sur les risques pyrotechniques et acides
- Formation de l'encadrement sur le risque pyrotechnique
- Recyclage des membres du POI

### ACCIDENTS

- Accidentologie essentiellement liée aux déplacements sur site et aux manutentions.

### INCIDENTS 2013

#### - Gravité G1 (échelle G0 à G4):

- Epanchage d'acide nitrique concentré suite à une fuite sur une pompe d'acide nitrique concentré au bât 193 (estimation 100 l)
- Prise en feu d'un obus lors d'une opération de découpe: amélioration du refroidissement lors de la découpe, et de la détection de température
- Brûloir : détonation lors de la décontamination de matériel par brûlage, avec prise en feu de l'herbe sur le merlon du couloir de brûlage (entretien préventif du merlon et des abords pour limiter le feu)
- Deux prises en feu au niveau d'une pompe de transfert de NEH: modification du positionnement du capteur de température sur la pompe, généralisation en cours
- Débordement des lagunes suite à arrêt de pompes lors d'un orage: amélioration de la détection de défaut, modification de l'installation pour permettre la mise en place d'une alimentation électrique de secours

### INCIDENTS-ACCIDENTS 2014

#### - Gravité G1, un accident de gravité G2 (échelle G0 à G4):

- Brûloir : détonation lors de la décontamination de matériel par chauffage. Pas d'incidence hors de l'installation
- Détonation localisée sur un filtre pour explosif lors d'une opération de maintenance: modification du système de montage du filtre
- Fuite sur une pompe d'acide nitrique (casse mécanique suite à sous-alimentation de la pompe): modification du montage de la pompe
- Epandage réduit d'acide nitrique suite à arrachement du flexible de transfert vers wagon: modification de la procédure de mouvement des wagons
- Départ de feu suite à une fuite d'huile caloporteuse chaude: analyse des causes en cours



- Mise à hauteur du réseau de collecte des eaux du secteur nord du site, dont remplacement d'un groupe froid fonctionnant en eau perdue par un groupe aéroréfrigéré (échéance 2017).
- Mise à hauteur de la rétention des stockages du secteur additif
- Remise à niveau de l'installation de fabrication ONTA-TNR-DNBF (2015), dont amélioration de l'installation de traitement des rejets gazeux (échéance 2016)
- Mise en place d'une installation de neutralisation des rejets aqueux du site, pour garantir un pH entre 5 et 8,5 quelles que soient les conditions d'exploitation (échéance 2017)
- Mise en place de la convention de délaissement dans le cadre du PPRt



### •PROJET PRINCIPAL: 97 M€ dont le point principal est la réalisation d'une installation de synthèse et finition d'hexogène

Cet investissement permettra de:

- réduire l'impact environnemental des installations concernées, en les plaçant au niveau des meilleures techniques actuellement disponibles (effluents liquides et gazeux, consommation d'eau).
- éliminer le risque lié à la surpression sur le bâti des sociétés Smurfit Kappa et SEPR (avec la mise en œuvre complémentaire de mesures organisationnelles).
- améliorer la qualité des produits fabriqués.
- améliorer la performance économique de nos activités

### Situation à date :

- justification du projet « UFH » auprès des nouveaux actionnaires (Groupe GIAT), dont ajustements aux évolutions de nos marchés
- réceptions en cours de plusieurs matériels de process
- Dossier prêt pour consultation de l'entreprise générale

# COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

- PRESENTATION DE LA CAPL
- ACTIVITE DU SITE DE SORGUES
- BILAN ANNUEL 2013



Le 23 Octobre 2014

→ PRESENTATION DE LA CAPL

## PRESENTATION DE LA CAPL

**Raison sociale :** Coopérative Agricole d'approvisionnement et de collecte

**Activité :** Distribution de produits agricoles et collecte de céréales

**Date de création :** 1884

**CA 2013 :** 71 911 928 €

**Nombre d'adhérents actifs :** 12 000

**Répartition géographique :** Vaucluse, Gard, Drôme, Bouches du Rhône

**Nombre de sites :** 54 dont un magasin central situé à Sorgues

**Nombre de Salariés :** 294





## SITE DE SORGUES

### Nature des produits stockés :

- **Produits phytosanitaires** (Herbicides, fongicides, insecticides)
- **Engrais**
- **Supports de culture** (tourbes et terreaux)
- **Aliments pour le bétail**
- **Accessoires utilisés par la profession** (Films plastiques, palissage, outils, vêtements)

## SITE DE SORGUES

### Les risques :

Le Système de Gestion de la Sécurité mis en place sur Sorgues a permis, après l'identification des accidents majeurs susceptibles de se produire sur le site, de mettre en place les moyens nécessaires afin de les prévenir .

### LES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS

- ⤷ Emissions de fumées toxiques suite à un incendie
- ⤷ Pollution environnementale par des effluents liquides

### PREVENTION DES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS

- ⤷ Maîtrise des effluents
- ⤷ Protection incendie des bâtiments
- ⤷ P.O.I, P.P.I
- ⤷ Gestion des stockages





## BILAN ANNUEL

Article D.125-34 du Code de l'Environnement

- I. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LEUR COUT
- II. BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE
- III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE
- IV. MENTION DES DECISIONS INDIVIDUELLES DONT L'INSTALLATION FAIT L'OBJET

### I. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LEUR COUT

**Année 2013**

ACTIONS	COUT HT Année 2013
Formation du personnel, exercices incendie	7 388 €
Contrôle et maintenance de la détection et de l'extinction automatique	33 961 €
Vérification et maintenance des équipements	16 268 €
Réfection de la chaussée et des marquages	27 979 €
Contrôle et maintenance des réseaux d'eaux	3 408 €
Contrôle et surveillance du site	19 645 €
Travaux pour EDD et protection contre la foudre	54 198 €

**C'est un total d'environ 163 000 euros qui a été consacré pour la prévention des risques sur le site de SORGUES en 2013.**



## II. BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE

Audit du SGS le 15 janvier 2014  
Revue de Direction le 27 janvier 2014

### Points forts

- Respect des quantités autorisées de produits présents sur le site,
- Les contrôles périodiques internes et externes des installations et des équipements ont été réalisés,
- Le personnel CAPL connaît les catégories de produits stockés dans chaque bâtiment, même ceux dans lesquels ils ne travaillent pas,
- Le personnel CAPL connaît et respecte les procédures de gestion des déchets,
- Le personnel CAPL sait comment réagir en cas d'incident et connaît le P.O.I et le P.P.I.,
- Le personnel CAPL connaît les deux risques d'accidents majeurs,
- Le personnel CAPL connaît l'existence et la localisation des fiches de données de sécurité.

## II. BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE

Audit du SGS le 15 janvier 2014  
Revue de Direction le 27 janvier 2014

### Points faibles

- D'une manière générale, les salariés du site de Sorgues ne pensent pas à remplir les fiches de non-conformité,
- Un salarié du bâtiment PG ne connaît pas précisément les principales prescriptions de stockage des autres bâtiments du site (types de produits, quantités, rangement,...),
- Un salarié en remplacement connaît bien les consignes à suivre en cas d'accident et d'incendie mais ne connaît pas encore bien la localisation des produits dangereux sur le site et les divers documents relatifs à la sécurité.

## II. BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE

Audit du SGS le 15 janvier 2014  
Revue de Direction le 27 janvier 2014

### PLAN D'ACTION POUR L'ANNEE 2014

- Faire une note pour rappeler aux salariés l'utilité des fiche de non-conformité.
- Reformer les deux salariés à la sécurité. *Les salariés étant en poste depuis peu, ils n'ont pas encore eu le temps de tout assimiler.*
- Réévaluer leurs connaissances lors du prochain audit.

## III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE

### ACCIDENTS ET INCIDENTS

Aucun accident majeur n'a été recensé sur le site en 2013.

Les quelques incidents qui se sont produits sur le site de SORGUES en 2013 concernent des problèmes d'emballage.

### EXERCICES D'ALERTE

Exercice POI le 12 décembre 2013.

Lieu : Service Développement

Thème : Incendie dans la pièce archives du rez-de-chaussée du service développement. 1 disparu.



Photomontage - Exercice POI 2013 - CAPL Sorgues

### III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE

#### EXERCICES D'ALERTE

Exercice POI du 12 décembre 2013.



#### Points positifs :

- Bonne réaction du service développement : évacuation très rapide,
- Bonne réaction du personnel du service : tour des pièces à la recherche de salarié, fermeture des portes,
- Bonnes réactions du responsable du bâtiment accolé : fermeture de la PCF, confirmation d'incendie,
- Evacuation rapide de l'ensemble du personnel du site,
- Les salariés du service connaissent les produits stockés au labo,
- Lieu du sinistre et produits présents bien indiqués.
- Binôme pompiers/capl efficace et,
- Exercice très intéressant.

### III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE

#### EXERCICES D'ALERTE

Exercice POI du 12 décembre 2013.



#### Points à améliorer :

- Présence de voitures devant les accès du service développement : problème d'accès + risque supplémentaire pour les services de secours,
- Couloir d'entrée du service développement encombré,
- Difficultés aux salariés du service développement pour savoir qui est présent ou qui ne l'est pas dans le service (personnel CAPL et visiteurs).
- Manque de communication entre les salariés de la CAPL,
- Plans du service développement très petit, peu exploitable et sans l'étage,
- Survenance de quelques problèmes techniques (porte impossible à ouvrir de l'extérieur, porte coupe feu du bâtiment mitoyen défaillante, clapet d'un ARI défaillant).

#### IV. MENTION DES DECISIONS INDIVIDUELLES DONT L'INSTALLATION FAIT L'OBJET

**Arrêté n° 737 du 6 avril 2000** autorisant la CAPL de Sorgues à exploiter ses entrepôts de stockage de produits phytosanitaires et d'engrais. Cet arrêté a été délivré suite au dépôt d'un dossier de demande d'autorisation en août 1999, après la réalisation d'une enquête publique qui a eu lieu entre le 19 novembre et le 20 décembre 1999.

**Arrêté SI 2006-04-12-0090-PREF du 12 avril 2006** modifiant les conditions d'exploitations et prescrivant des compléments et une tierce expertise de l'étude des dangers de la CAPL à Sorgues.

**Arrêté préfectoral n° SI-2009-01-30-0140-PREF du 30 janvier 2009** donnant acte de l'étude de dangers et portant prescriptions complémentaires pour l'exploitation des installations de la CAPL à Sorgues.

**Arrêté préfectoral n° SI-2010-12-06-0020-DDPP du 6 Décembre 2010** complémentaire à l'arrêté Préfectoral n°737 du 6 avril 2000.

